

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 23-10-2017 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Alain MATHIEU, Laurent IMBERT, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Choix du gérant de l'auberge** :

Nous avons trois candidatures pour la gérance de l'auberge, à savoir dans l'ordre d'arrivée

Un candidat qui a réalisé un dossier de candidature. Celui-ci démontre la viabilité du projet, mais l'ensemble des charges prévues n'est pas forcément au budget, notamment en terme de frais de personnel. En effet, dans un premier temps le candidat serait seul la semaine, avec un emploi à quart de temps pour le service, son éventuel futur associé n'étant présent que les week-ends.

Deux autres candidats ont également présenté un dossier. Le projet semble viable, plus complet en offre, avec notamment une épicerie de produits locaux, et une implication complète des porteurs de projet. D'autre part ces deux personnes ont des revenus de leurs conjoints respectifs leur permettant de diminuer l'impact financier du projet, notamment lors du démarrage.

Enfin, une candidate qui ne serait disponible qu'à partir de mars 2018.

Après délibérations et diverses questions, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la seconde candidature, avec une ouverture prévue pour le premier décembre prochain.

- **Appel à mécénat pour le pont de Beissat** :

Les communes de St Ouen sur Gartempe et Peyrat de Bellac ont d'importants travaux de restauration à prévoir sur le pont de Beissat, pont du 13<sup>ème</sup> siècle, inscrit aux monuments historiques de France. L'Etat, la région, le département et l'Europe ont été sollicités pour le financement de ces travaux estimés à plus de 900 000 euros. Un appel au mécénat a donc été lancé par la fondation du patrimoine, qui abondera à hauteur du montant collecté.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce mécénat à hauteur de 500 euros

- **Convention pour le restaurant scolaire de Bellac**:

Comme chaque année, la commune de Bellac nous propose une convention pour prendre en charge le surcoût de la cantine scolaire pour les élèves extérieurs à Bellac.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite.

- **Participation aux dépenses des écoles de Val d'Issoire** :

La commune de Val d'Issoire nous sollicite pour participer aux dépenses scolaires des enfants de Blanzac scolarisés à Mézières. Un seul élève est concerné, et le coût sera de 297 euros

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

- **Délibération pour la taxe d'aménagement** :

Il y a trois ans le conseil municipal avait voté le principe de l'application de la taxe d'aménagement au taux de 1%. La délibération était prise pour cette durée, il convient aujourd'hui de décider ou non de la reconduire, et de fixer son taux.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette taxe au même taux de 1%

- **Contrôle des bouches incendie :**

Jusqu'alors, le SDIS réalisait le contrôle des bornes incendie. Or, dès 2018, celui-ci ne le fera plus. Dans le cadre du SIDEPA, il est possible de faire réaliser ces travaux incombant aux mairies par AGUR, gestionnaire du réseau d'eau potable. Le coût serait de 54 € par an et par point. La commune dispose actuellement de 7 points de défense incendie.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision.

- **Questions diverses :**

Demande de subvention : L'AFM téléthon nous sollicite pour l'attribution d'une subvention.

Après délibérations, le conseil municipal décide à 4 voix pour, 1 contre et 5 abstentions d'attribuer 50 euros à cette association.

Bulletin : Il sera distribué première quinzaine de décembre

11 novembre, Noël, vœux, repas des aînés : La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures, le Noël des enfants se déroulera le samedi 23 décembre. Les vœux sont fixés au vendredi 12 janvier à 18h30, le repas des aînés aura, quant à lui, lieu le dimanche 28 janvier.

Remise chèque défibrillateur : Groupama avait accordé une aide de 1000 euros pour l'achat de ce matériel. Ils souhaitent faire une remise du chèque le 17 novembre à 14 heures.

Personnel : Un agent communal des services techniques ayant été considéré inapte à ses fonctions, et à toutes fonctions par le comité médical, il a fait l'objet d'une procédure de licenciement en date du 1<sup>er</sup> octobre.

- **Date du prochain conseil** : Il aura lieu le lundi 4 décembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 30.**